

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU NOTAIRE:
(Liste non-exhaustive)

Dans toutes transactions, le Notaire a besoin de:

- Deux pièces d'identité valides, dont au moins une avec photo (ex: Permis de conduire, Carte d'assurance maladie, Carte d'assurance sociale, Passeport, Certificat de naissance, etc...);
- Les coordonnées complètes de toutes les parties;
- *Si vous êtes marié(e)s* avec un contrat de mariage: Contrat de mariage;
- *Si vous êtes divorcé(e)s*: Jugement de divorce et Certificat de divorce;
- *Si vous êtes en instance de divorce*: numéro de dossier de la Cour;
- *Si vous agissez pour une personne morale*: La résolution de la Société.

LORS DE LA VENTE/ACHAT D'UN IMMEUBLE:

Par le vendeur (souvent remis directement au Notaire par le courtier immobilier):

- ANCIENS TITRES, soit tous les actes de vente qui sont en votre possession;
- PRÊTS HYPOTHÉCAIRES actuels, même si vous avez fini de les rembourser (à moins que vous ayez fait faire la quittance par un notaire depuis votre dernier paiement);
- CERTIFICAT DE LOCALISATION de date récente et qui représente l'état actuel des lieux;
- RELEVÉS DE TAXES SCOLAIRES ET MUNICIPALES;
- PROMESSE D'ACHAT;
 - + *S'il s'agit d'un condo:*
- DÉCLARATION DE COPROPRIÉTÉ;
- COORDONNÉES complètes du syndicat de copropriété et de la personne ressource;
 - + *S'il s'agit d'un immeuble locatif:*
- BAUX et avis de renouvellement;
 - + *S'il s'agit d'un immeuble neuf:*
- CERTIFICAT DE GARANTIE de maison neuve.

Par l'acheteur:

- INSTRUCTIONS HYPOTHÉCAIRES de votre institution financière (envoyés par l'institution financière, il vous suffit de donner le nom de votre Notaire);
- PREUVE D'ASSURANCE HABITATION (le Notaire vous donnera toutes les informations requises en temps opportun, mais vous devez commencer à les magasiner).